

migreurop

Syndicat
de la Magistrature

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

SAF

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Anafé

ELENA

ADDE

Ligue des droits de l'Homme

Il est contraire au droit international d'expulser les demandeurs d'asile

Suite à l'arrivée de 124 demandeurs d'asile kurdes sur les plages corses et aux réactions suscitées, les associations signataires dresseront le bilan et les enseignements de cette affaire lors d'une **conférence de presse, le jeudi 28 janvier à 11h au Centre International de Culture Populaire (CICP).**

La première réponse du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire est de tenter d'expulser ces 124 personnes, dont de nombreux enfants, alors même qu'ils demandent protection à la France, signataire notamment de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Convention de Genève sur les Réfugiés.

La justice a sans surprise, grâce à la mobilisation des associations et avocats, sanctionné ces violations des droits fondamentaux, sur lesquelles le Ministère a d'ailleurs indiqué revenir.

Il faut par ailleurs relever que tout est mis en place pour empêcher les exilés d'arriver jusqu'à nous ; si par chance ils y parviennent, l'Etat tente alors de les enfermer et de les empêcher de faire valoir leurs droits.

C'est la raison pour laquelle nous organisons une

Conférence de presse :

Lieu : CICP, 21 ter Rue Voltaire, Paris 11^e (M. Rue des Boulets)

Heure: 11h le jeudi 28/1/10

Nous espérons avoir le plaisir de rencontrer à cette occasion un membre de votre rédaction.

Cordialement,
Les associations signataires.

Contact ANAFE : Brigitte Espuche – 0143 67 27 52

